



L'EDITO du Président

Le bilan des déchets collectés sur le Sycodem en 2023 est encourageant mais ne doit pas nous contenter. Encore 30 % de la poubelle noire sont des déchets alimentaires. Des solutions existent et d'autres sont développées par le Sycodem : dotation gratuite d'un composteur individuel par foyer, installation de composteurs de quartier, déploiement de conteneurs d'apport volontaire en centre urbain... Adoptons ces outils afin de faire diminuer durablement les volumes d'ordures ménagères enfouis.

Cette année 2024 sera aussi marquée par les 20 ans du Sycodem. 20 ans de service public, souvent novateur sur le département : dotation massive de composteurs, installation de conteneurs d'apport volontaire accessibles à tous, redevance incitative, puis collecte des coquillages, investissement dans des camions-bennes "verts", expérimentation de ressourceries végétales.... Les projets ne manquent pas au Sycodem et nous tenons particulièrement à explorer toutes les pistes possibles pour proposer de nouveaux services, ou accompagner les initiatives locales : prochainement un site de réemploi des végétaux devrait voir le jour à Benet. Bientôt, l'atelier ReCYCLE, projet collaboratif entre Emmaüs et le Sycodem, ouvrira ses portes en septembre ; concentré des valeurs du syndicat : l'économie circulaire, la valorisation, l'action locale et solidaire. Nous vous y attendons nombreux ! Poursuivons ensemble ces actions pour les dizaines d'années à venir !

Stéphane GUILLON

Bilan 2023

1 839 tonnes en moins...

C'est le résultat de la collecte des déchets ménagers assurée par le Sycodem entre 2022 et 2023. Un chiffre encourageant pour le territoire, témoignant de l'implication des usagers et des agents. Ce qu'il faut dissocier des coûts de traitement après collecte qui continuent d'impacter le Sycodem...

Ce tonnage à la baisse peut s'expliquer par plusieurs leviers activés :

- l'application des consignes de tri,
- l'adhésion au compostage individuel ou collectif,
- l'intérêt des usagers pour l'achat moins emballé,
- la valorisation des végétaux en dehors des déchèteries : au domicile ou en ressourceries végétales.



= 25 901 tonnes de déchets ménagers collectés en 2023 sur le territoire du Sycodem.

soit 471 kg/habitant (582 kg/hab. en Vendée)



11 315 T au domicile
soit 206 kg/habitant
(241 kg/hab. en Vendée)



dont 95,6 kg/hab. sont éliminés (enfouissement) ;

dont 104,4 kg/hab. sont triés et valorisés ;

dont 5,88 kg/hab. sont compostés.



14 586 T en déchèterie
soit 265 kg/habitant
(342 kg/hab. en Vendée)



dont 41 kg/hab. sont éliminés (enfouissement) ;



dont 224,4 kg/hab. sont valorisés.



ReCYCLE : une 2nde vie pour les vélos

A l'approche de son ouverture en septembre, le Sycodem vous présente l'atelier **ReCYCLE** : lieu dédié à la 2nde vie des vélos. Ce modèle est porté par le Sycodem et Emmaüs, soutenu par l'État et les Communautés de Communes Pays de Fontenay-Vendée et Vendée-Sèvre-Autise.

Sur place, vous pourrez :

- réparer votre vélo avec l'accompagnement d'une personne qualifiée,
- acheter un vélo de seconde main remis en état de marche,
- dénicher les pièces et accessoires d'occasion nécessaires au bon fonctionnement de votre cycle.

Le tout sous l'œil expert des équipes d'Emmaüs, formées professionnellement et agréées.

Un projet porté par des valeurs :

ReCYCLE est bien plus qu'une recyclerie de vélos : c'est un véritable projet qui se veut éco exemplaire, respectueux de l'homme et de l'environnement, construit sur des valeurs fortes déclinées en trois axes :

1. LE RÉEMPLOI DES CYCLES USAGÉS,
2. LE SOUTIEN À LA MOBILITÉ DOUCE ET ACTIVE PAR UNE OFFRE SOCIALE ET SOLIDAIRE,
3. L'INCLUSION PAR L'INSERTION PROFESSIONNELLE.



En cohérence avec le projet global, l'atelier ReCYCLE est construit à partir de matériaux de récupération.



ReCYCLE est idéalement situé Boulevard des Champs Marot à Fontenay-le-Comte, au bout de la piste cyclable Transfontenaisienne et près de la déchèterie.

Une filière vélo "Zéro Déchet": la relocalisation des déchets au plus près du territoire :

En poussant aussi loin que possible le concept de l'économie circulaire, Emmaüs développe une filière vélo Zéro Déchet unique en France en cherchant à valoriser au plus près les déchets issus de l'exploitation de la boutique.

Lutter contre les déchets abandonnés

De par leur nature diffuse, les déchets abandonnés, communément appelés "dépôts sauvages", sont difficiles à identifier et à estimer. La Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), met l'accent sur cette problématique et a étendu la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) des emballages ménagers aux déchets abandonnés. Grâce à cela, des financements ont été débloqués pour accompagner les collectivités dans des actions efficaces.

De quoi parle-t-on ?



Selon l'Ademe : "déchets abandonnés dans l'environnement de manière inadéquate, volontairement ou par négligence, dans des zones accessibles au public ou sur des terrains privés."

Le champ d'action est donc large... Les déchets abandonnés sont à la fois :

- les déchets diffus : déchets éparpillés dans l'environnement et visibles à l'œil nu (exemple : mégots, cannettes le long de la voie),
- les déchets liés aux dépôts contraires au règlement de collecte : déchets laissés au pied des conteneurs ou des corbeilles de ville,
- les déchets concentrés sur des lieux de dépôts sauvages, illégaux (exemple : gravats ou déchets verts en tas dans un chemin).



49 % des Français sont choqués par l'abandon des déchets sauvages.



54 % des Français proposent des sanctions à l'encontre des jeteurs (le plus souvent au travers d'amendes, 38 %).



96 % des Français déclarent qu'en matière de déchets, tous les petits gestes sont importants.



parmi eux, 90 % estiment que "les autres" consommateurs sont responsables...



cependant, plus d'1 Français sur 4, dit avoir déjà laissé tomber un déchet à terre sans l'avoir ramassé (geste "expliqué" par l'absence de corbeilles, la négligence et la méconnaissance des conséquences sur l'environnement)...



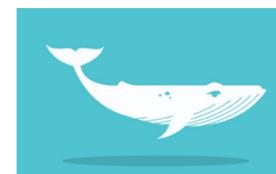
à l'inverse, 25 % des Français estiment que "ce sont avant tout les grandes décisions qui comptent".

source : enquête IFOP pour CITEO, août 2020-août 2021 sur un échantillon de 2 000 personnes.

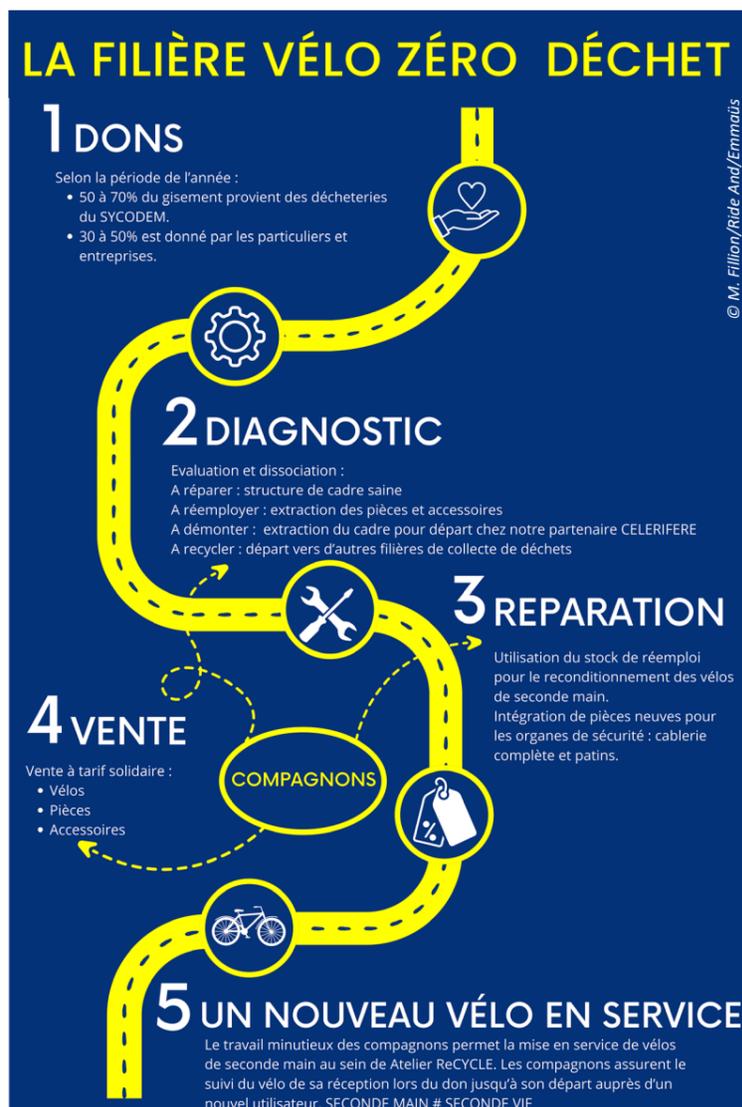
Sur le territoire du Sycodem...

Les communes et Communautés de Communes Pays de Fontenay-Vendée et Vendée-Sèvre-Autise, se sont associées au Sycodem pour réfléchir à des actions collaboratives autour de 3 objectifs :

- CONNAÎTRE les déchets abandonnés, en les identifiant, évaluant, cartographiant leurs gisements ;
- SENSIBILISER, en menant des actions de prévention auprès de différents publics ;
- TRAITER, en adaptant des opérations de nettoyage, d'enlèvement et de répression (notamment l'installation prochaine de caméras de détection).



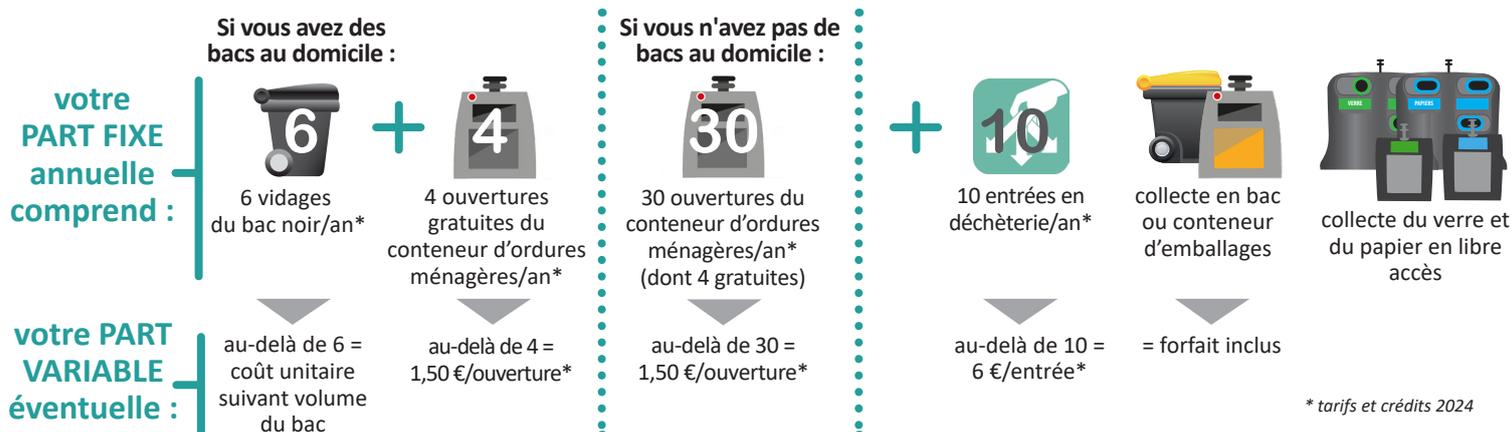
En 2023, la quantité de dépôts sauvages collectés par le Sycodem sur son territoire s'élevait à environ **75 T, soit plus du poids d'un rorqual commun...** Collecter puis traiter ces dépôts représentent 31 000 euros de dépenses, à charge du Sycodem, et financés en partie par les redevances des habitants...



Proratisation de la redevance, comment ça marche ?

Beaucoup d'usagers pensent que la redevance annuelle est proratisée seulement sur son volet financier, mais il est important de comprendre que les "crédits" que comprend la part fixe sont eux aussi proratisés en cas de changement d'adresse, de changement de volume de poubelles ou de changement de mode de collecte.

Décomposition de votre redevance du 1^{er} janvier au 31 décembre (sans aucun changement dans l'année) :



Exemple de proratisation pour un changement d'adresse, équipée de bacs :

En scannant ce QR Code retrouvez l'exemple d'un couple déménageant en cours d'année dans un nouveau domicile équipé de bacs trop grands pour le foyer.



Les gestes pour maîtriser sa redevance :

Le tri.

Le tri des déchets au domicile (à la source) est une première étape réalisable par tous pour faire diminuer le volume de sa poubelle noire. **En Vendée, tous les emballages se trient !** En scannant ce QR Code vous pourrez consulter les consignes sur **Trivaou**.

Trier les emballages c'est bien, mais il ne faut pas oublier les autres déchets : le papier, les déchets alimentaires, les textiles, les encombrants, les matériaux destinés aux déchèteries. Consultez www.sycodem.fr pour avoir plus d'infos.



Le compostage (ou la valorisation des biodéchets)

Le compostage est un vrai levier pour faire diminuer le volume de sa poubelle noire mais aussi éviter les nuisances (odeurs, jus...). Sur le terroir du Sycodem, un composteur est remis gratuitement à chaque foyer. Pour ceux qui ne peuvent pas en recevoir, des composteurs de quartier peuvent être initiés par des habitants volontaires avec l'aide du Sycodem ; des conteneurs d'apport volontaire viennent compléter ce dispositif dans certains cas.

Et sur la majorité des communes, des bacs à disposition permettent de valoriser aussi les coquillages.



Sycodem Sud Vendée
Pôle environnemental du Seillot
Allée Verte
85 200 FONTENAY LE COMTE
tél : 02 51 50 75 35
accueil@sycodem.fr

Directeur de la publication : M. Stéphane Guillon, Président
Conception : Service Communication Sycodem Sud Vendée
Impression : Imprimerie LIO (Luçon)
Crédits : Sycodem/Liner Communication/StockLib
ISSN : 2650-2771

www.sycodem.fr

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

